

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L.613-1 et L.712-2,

- D.613-6, D.613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,

- R.613-32 à R.613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer la licence, mention Gestion

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année 2021-2022 en tant que membres des commissions préparatoires chargées de proposer la validation des UE de la Licence mention Gestion

Semestres 5 et 6 – *Parcours Gestion et Contrôle Comptabilité Audit* – Licence 3^{ème} année :

- Madame Elisabeth DESCHANET, Maître de Conférences, responsable de la mention gestion, **Présidente**
- Monsieur Aramis MARIN, MCF, responsable du parcours gestion Metz
- Monsieur Pierre Garner, MCF, responsable du parcours gestion Nancy
- Madame Nadège PELTRE, MCF, responsable parcours gestion et logistique ISFATES
- Madame Murielle CISZEWICZ, PRAG, Responsable du parcours-type Contrôle Comptabilité Audit

Semestre 5 et 6 – *Parcours Management des Activités Hôtelières (MAH)* – Licence 3^{ème} année :

- Madame Elisabeth DESCHANET, Maître de Conférences, responsable de la mention gestion, **Présidente**
- Monsieur Thierry ERNST, responsable du parcours MAH Metz
- Monsieur Jean-François PETIT, PRAG, Co-responsable pédagogique du parcours MAH Metz
- Monsieur Thierry MILLET, MOF, intervenant dans le parcours MAH
- Madame Eliane TORREBRUNO, MAST, intervenant dans le parcours MAH

Semestre 5 et 6 – *Parcours Chargé de Gestion Patrimonial Immobilière (CGPI)* – Licence 3^{ème} année :

- Fana Distler, MCF, **Présidente**
- Evelyne Birnbaum, Enseignante associée
- Lucette Schwartz, Responsable de formation CCI Formation Metz

- Ludivine Delahais, Responsable de formation Greta Rouen
- Hery Razafitombo, MCF
- Frédéric Distler, Mast
- Thierry Cheminant, Directeur de l'Ecole Supérieure de l'Immobilier Paris

La proposition de la commission préparatoire revêt un caractère indicatif, elle ne lie pas le jury.
Les commissions ne sont pas soumises à une règle de quorum.

Article 2 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

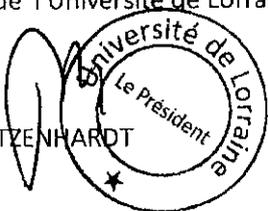
Article 3 :

Les Directeurs des IAE School of Management de Metz et Nancy et de l'Institut supérieur franco-allemand de techniques, d'économie et de sciences sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

24 MAI 2022

24 MAI 2022

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 613-1 et L 712-2,
 - D 613-6, D 613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
 - R 613-32 à R 613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,
- Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,
Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer la licence, mention Gestion,
Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres du jury du Portail Economie - Gestion chargé de la délivrance des UE, de la validation des semestres 1 à 4 et de la délivrance du DEUG pour l'année 2021/2022 :

- Yamina TADJEDDINE-FOURNEYRON, PR, responsable pédagogique site de Nancy, **Présidente**
- Veronica ACURIO, MCF
- Cécile BOURREAU- DUBOIS, PR
- Fabien-Antoine DUGARDIN, MCF, responsable du portail site de Nancy
- Yannick GABUTHY, PR
- Patrick KOUONTCHOU, MCF
- Aramis MARIN, MCF, responsable du portail site de Metz
- Christelle MOUGEOT, MCF
- Christine STACHOWIAK, MCF, responsable pédagogique site de Metz
- Elisabeth DESCHANET, Maître de conférences, responsable de la licence mention gestion à l'Université de Lorraine (ou son représentant)

Article 2 :

Sont nommés en tant que membres du jury de la licence mention Gestion chargé de la délivrance des UE, de la validation des semestres 5 et 6, et de la délivrance de la Licence pour l'année 2021/2022 :

- Madame Elisabeth DESCHANET, Maître de Conférences, responsable de la mention gestion, **Présidente**
- Monsieur Aramis MARIN, MCF, responsable du parcours gestion Metz
- Monsieur Pierre Garner, MCF, responsable du parcours gestion Nancy

- Madame Nadège PELTRE, MCF, responsable parcours gestion et logistique ISFATES
- Madame Murielle CISZEWICZ, PRAG, Responsable du parcours-type Contrôle Comptabilité Audit

Article 3 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

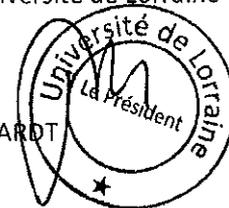
Article 4 :

Les Directeurs des IAE School Of Management de Metz et Nancy et le Directeur de l'Institut supérieur franco-allemand de techniques, d'économie et de sciences sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



24 MAI 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

24 MAI 2022